

LE CRTC LANCE SON PROCESSUS DE CONSULTATION AUPRÈS DES FRANCOPHONES

Fatigué de ne pas avoir accès à davantage de canaux francophones? Frustrée d'entendre toujours les mêmes excuses de votre câblodistributeur? Enragé du déplacement continu des canaux francophones au gré des saisons? Déçue de l'absence d'une radio de langue française dans votre région? Si vous en avez long à dire sur les services de radiodiffusion au pays, vous avez maintenant une chance en or de vider votre sac.

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) invite dès maintenant le public à lui faire part de ses points de vue sur les mesures à prendre pour encourager et favoriser la prestation et l'accès au plus large éventail possible de services

de radiodiffusion de langue française dans les communautés francophones et acadiennes.

Le CRTC souhaite notamment aborder les questions suivantes :

- Quels sont les lacunes et les défis que présente la prestation de services de radio et de télévision (y compris la télévision spécialisée, payante et à la carte) de langue française dans les communautés de minorités francophones du Canada?
- Quels sont les lacunes et les défis que présente la disponibilité de services de radiodiffusion de langue française sur l'ensemble des systèmes de distribution de radiodiffusion du pays?
- Comment les progrès technologiques peuvent-ils contribuer à relever ces défis?
- De quelle façon pourrait-on encourager et favoriser l'accès au plus large éventail possible de ces services dans les communautés de minorités francophones? Le Conseil devrait-il adopter une approche différente dans la région d'Ottawa?
- Comment s'assurer que le système canadien de radiodiffusion reflète la diversité des communautés dans tout le pays?

Comme prévu, le CRTC semble ouvert à l'idée d'accorder un statut particulier pour la capitale nationale, une sorte de statut bilingue sans le nom, qui permettrait aux abonnés du câble un plus large accès à des services en français.

Les francophones des autres régions du pays qui estiment être suffisamment nombreux pour avoir également droit à une attention spéciale du Conseil, ou qui ont des commentaires à émettre sur les mesures à prendre afin d'augmenter les services en français, ont jusqu'au 31 juillet pour faire part de leurs observations par écrit.

Des consultations régionales auront lieu cet automne et seront suivies d'une audience publique. Les détails concernant ces consultations seront annoncés plus tard par le Conseil.

À la demande du gouvernement fédéral, le CRTC devra déposer un rapport d'ici le 31 décembre.

Le CRTC entend aussi profiter de l'occasion pour recevoir des commentaires sur son projet de politique sur l'accroissement de la disponibilité de services spécialisés dans la langue de la minorité.

Le projet qui est sur la table prévoit un plus grand accès aux canaux spécialisés francophones qui seront distribués à l'avenir en mode numérique, dans les marchés où le nombre de personnes qui connaissent le français est d'au moins 5 000 ou 10 pour cent de la population totale du marché.

Il ne prévoit cependant aucune modification à l'actuelle politique qui porte sur la distribution par mode analogique. Selon cette politique, un marché est considéré comme francophone si plus de 50 pour cent de la population est de langue maternelle française. Autrement, le câblo-distributeur n'est absolument pas tenu d'offrir un grand nombre de canaux de langue française à ses abonnés.

**Tiré de l'Association de la presse francophone
31 mars 2000**